



**Bessans**

Haute Maurienne Vanoise

**Régie électrique**

**COMPTE-RENDU**  
**REUNION DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE**  
**ÉLECTRIQUE**

**17 juillet 2024 – 11h00**

Présents : Alain LUBOZ, Françoise RENOU, Victor PERSONNAZ Emmeline VIALLET, Marc VIENOT.

Excusés : Philippe GOYON – donne procuration à Alain LUBOZ ; Gregory PERSONNAZ

Invitée : Julie ARNAUD

Secrétaire de séance : Julie ARNAUD

\*\*\*\*\*

Le conseil d'exploitation de la régie électrique de Bessans s'est réuni, suite à la convocation du 12 juillet 2024.

Cette séance est la seconde de l'année ; pour rappel le conseil d'exploitation doit se réunir 4 fois par an (minimum).

**L'ordre du jour était le suivant :**

- **Point sur la microcentrale : fin de chantier, essais, phase actuelle de réglages, activités de maintenance de la Régie dont la prestation PiEnergies, tarifs de ventes et aspects administratifs pour la vente avec les nombreux intermédiaires impliqués.**
- **Point sur les différents logiciels acquis ou acquérir : RH Cantoriel, facturation, SIG.**
- **Suivi de l'exécution budgétaire et dont sur les projets compteurs Linky, les coffrets, les disjoncteurs....**
- **Point sur les impayés.**
- **Point sur la mutualisation inter-régies.**
- **Sujet divers : BT coffret en étoiles Vincendières, remboursement surfacturation Christian Tracq.**

- **Point sur la microcentrale : fin de chantier, essais, phase actuelle de réglages, activités de maintenance de la Régie dont la prestation PiEnergies, tarifs de ventes et aspects administratifs pour la vente avec les nombreux intermédiaires impliqués.**

➤ Le chantier :

Les travaux sur la ligne HTA se sont déroulés normalement ; la fibre optique a été ajoutée.

Concernant l'usine et la prise d'eau : l'avancement a été retardé par les conditions météo de l'automne 2023 et du printemps 2024.

Les actions suivantes restent à réaliser :

- Régler les fuites d'eau à la prise d'eau ;
- Faire effectuer des terrassements (pentes à revoir) à la prise d'eau, à l'usine et à proximité du local HTA ;
- Au niveau de l'usine : l'installation d'un extracteur de chaleur car il fait trop chaud et cela créé des défauts.  
La réalisation de l'enduit et le bardage bois, et la pose du verrou à la porte ;
- Le ré-encensement des terrains sur lesquels ont eu lieu les travaux (reste à vérifier l'efficacité).

➤ La mise en service :

Le planning des essais a été tendu suite aux crues, mais au 1<sup>er</sup> juillet la production a démarré. Il y a une période d'environ 3 mois de réglage à prévoir.

Le logiciel Encosyst de supervision opérationnelle a été choisi ; il comprend :

- Des synoptiques prise d'eau et usine ;
- Des caméras à la prise d'eau, à la vanne de tête, à l'usine ;
- La possibilité de redémarrage à distance pour certains défauts.

Une sauvegarde des données de la micro-centrale sur le Cloud reste à mettre en place.

Il reste néanmoins à faire des réglages sur le système d'alerte, afin que les alertes se fassent par téléphone (actuellement elles se font par mail).

Des vibrations importantes de l'alternateur empêchent pour le moment un fonctionnement 1000 kWh (pour un fonctionnement à 800 kWh en attendant) ; pour remédier au problème, un ou plusieurs contrepoids vont être installés.

La prise d'eau monte trop en charge, des réglages vont se faire au fil de l'eau.

➤ L'exploitation :

La régie assure la maintenance et l'exploitation, avec une astreinte de Piénergie le week-end (à partir de 15h00 le vendredi)

Christophe Lombard passe ½ jour par semaine sur cette activité – c'était un peu plus pendant la phase de réglage.

Jacques Damé prend en charge les activités standards de la Régie électrique et de la Commune au besoin.

Les membres du conseil d'exploitation demandent si une communication à destination du grand public pourrait être faite, expliquant l'équivalence de ce que la production d'électricité de la micro-centrale représente en alimentation (par exemple : combien de foyers pourraient être alimentés, et ce pendant combien de temps).

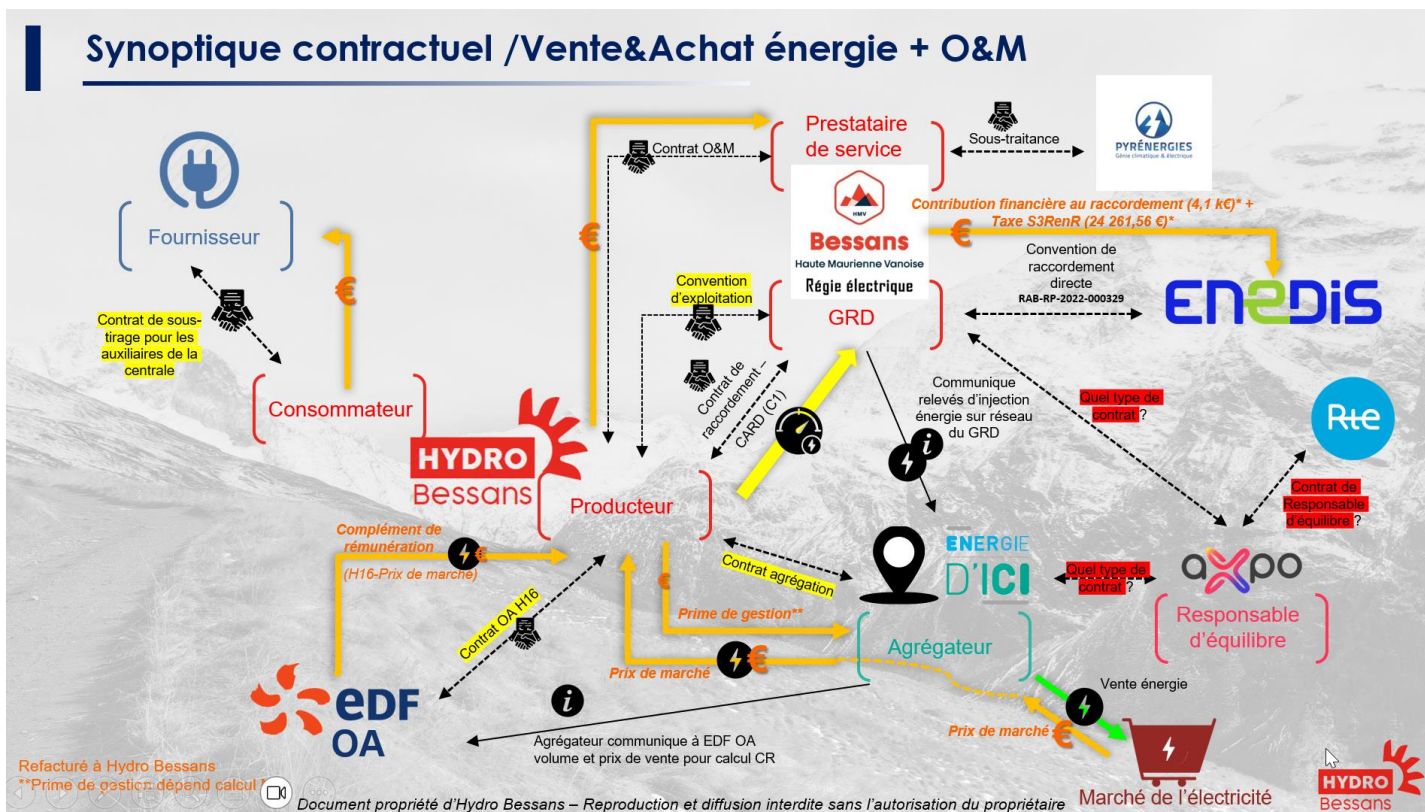
➤ Vente de la production :

La centrale a été certifiée conforme au cahier des charges H16 par l'APAVE. Le contrat avec EDF avec Obligation d'Achat effectif est en place depuis le 1<sup>er</sup> juillet.

L'énergie injectée sur le réseau à partir de cette date sera vendue sur le marché par l'agrégateur « Energie d'ici » ; et le complément de rémunération pour atteindre les 145 €/MWh garantis par l'arrêté H16 CR sera versé en complément à Hydro Bessans par EDF-OA.

Il reste des conventions à signer, ainsi qu'un contrat de sous-tirage à finaliser d'ici cet hiver.

➤ De nombreux acteurs impliqués dans la micro-centrale :



- **Point sur les différents logiciels acquis ou acquérir : RH Cantoriel, facturation, SIG.**

➤ RH – Cantoriel - Acquis

Le logiciel est utilisé depuis les paies du mois de mai 2024. L'utilisation est plutôt satisfaisante, et les bulletins de paie sont émis à l'heure.

➤ SIG – Visit Anywhere

Le logiciel est en cours d'achat par la régie de Villarodin-Bourget. Les salariés utilisateurs seront formés à l'automne. L'utilisation débutera à partir de 2025 (pour rappel : le réseau électrique doit être saisi avant fin 2025, c'est une obligation réglementaire).

➤ Facturation (pour Linky)

L'appel d'offres pour l'achat du logiciel est en cours.

• **Suivi de l'exécution budgétaire**

Fonctionnement : au 16 juillet 2024

Dépenses	B2024	R2024		Recettes	B2024	R2024
Charges courantes	1 391 260	443 917		Amortissement subv	4 262	4 262
Charges de personnel	164 940	62 866		Produit services	1 405 820	699 996
Dépenses imprévues	0	0		Produits gestion	47 830	5
Dotation aux amor.	71 680	71 680		Autres produits financiers	75 000	0
Autres charges courantes	250	2				
Charges exceptionnelles	11 000	7 239				
Provisions	400	0				
<b>Sous-total</b>	<b>1 639 530</b>	<b>585 704</b>		<b>Sous-total</b>	<b>1 532 912</b>	<b>704 263</b>
Résultat / Virt à l'investissement	350 483	350 483		Report N-1	457 101	457 101
<b>Total</b>	<b>1 990 013</b>	<b>936 187</b>		<b>Total</b>	<b>1 990 013</b>	<b>1 161 364</b>

➔ L'évolution prévisionnelle de la trésorerie est correcte à date.

Investissement : au 16 juillet 2024

Dépenses	B2024	R2024		Recettes	B2024	R2024
Amortissement subv	4 262	4 262		Dotation aux amor.	71 680	71 680
Régularisation imputation	209 080	209 080		Régularisation imputation	209 080	209 080
Quote-part HB pour ENEDIS	24 262	0		Ligne HTA Vincendières Goulaz	202 339	213 220
ACC pour HB	0	0				
Licences nouveau logiciel factur.	22 000	0				
Courant (Info, coffrets...)	100 000	1 702		<b>Sous-total</b>	<b>483 099</b>	<b>493 980</b>
Compteurs Linky	120 000	2 194				
Ligne HTA Vincendières Goulaz	6 098	4 056				
Opérations diverses	142 142	0		Report N-1		
Dépenses imprévues	50 000	0		Excédent de fonctionnement	318 869	318 869
<b>Sous-total</b>	<b>677 844</b>	<b>221 294</b>		Virement du fonctionnement	350 483	350 483
Report N-1	474 607	474 607				
<b>Total</b>	<b>1 152 451</b>	<b>695 901</b>		<b>Total</b>	<b>1 152 451</b>	<b>1 163 332</b>

- **Point sur les impayés au 15 juillet 2024**

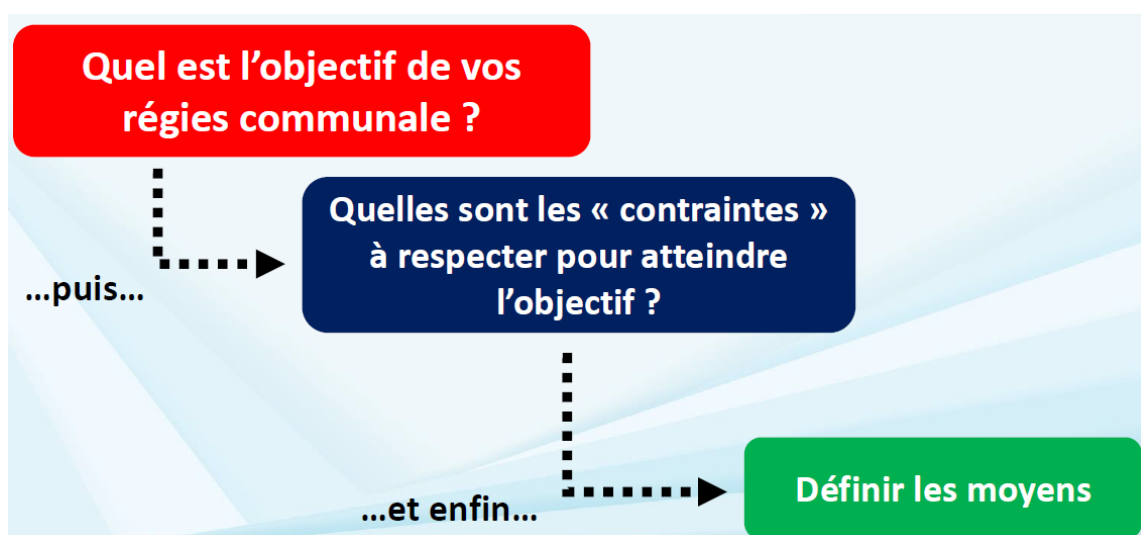
	411	4161 - Créances douteuses
2020		17,34 €
2021	19,58 €	543,34 €
2022	328,50 €	327,28 €
2023	499,74 €	3 163,07 €
2024	56 918,70 €	

→ **Seule la trésorerie peut relancer les non-payeurs.**

- **Point sur la mutualisation inter-régies.**

Une réunion des maires et présidents des 5 régies de Haute-Maurienne Vanoise s'est tenue début juillet.

L'idée était d'évoquer l'évolution des 5 régies, et de l'opportunité ou non de continuer à les fédérer (au sein d'un syndicat ? au sein d'une société publique locale -SPL - ?).



Jean-Loup, coordonnateur des 5 régies, est en train de créer un document détaillant les différents statuts juridiques d'un groupement, ainsi que les avantages et inconvénients de chacun.

Ce document sera présenté lors d'une prochaine réunion des maires et présidents des régies, courant septembre.

**Objectif:**

➤ Pérenniser une distribution et fourniture électrique locale sur nos communes

**Les « Contraintes » à respecter:**

- ✓ Assurer une grande continuité de service
- ✓ Assurer une forme d'attractivité tarifaire aux abonnés pour encourager l'économie locale
- ✓ S'inscrire dans un développement durable sans dénaturer le patrimoine
- ✓ Rester un interlocuteur local pour les abonnés et communes (service de proximité)

**Les moyens:**

- Mutualiser les moyens humains
- Mutualiser les moyens matériels et immatériels
- Produire de l'électricité renouvelable localement
- Lancer des démarches et/ou partenariats pour assurer une fourniture d'électricité bon marché à tous les abonnés y compris ceux inéligibles au TRV

À l'automne aura lieu ensuite la présentation des différentes propositions à l'ensemble des Conseils d'exploitation des 5 régies.

- **Sujet divers**

- Un courrier a été envoyé aux propriétaires connus (ceux trouvés sur le cadastre) des Vincendières pour savoir s'ils étaient intéressés pour se raccorder à un coffret en étoile.

En parallèle le cabinet Profils Etudes et Christophe Lombard sont en train de monter un dossier de demande de subvention Facé, basé sur cette mise en place, pour une validation à l'automne 2024 et des travaux en 2025.

- Le remboursement de la surfacturation de Martine et Christian Tracq a été effectué en juin dernier, pour un montant de 3 410 € TTC (après déduction de leur facture du 1er quadrimestre 2024).
- Victor PERSONNAZ pose la question des habilitations électriques de Jacques DAMÉ. Jacques est habilité pour les travaux basse tension, mais pas haute tension.

→ Pas d'autres questions.  
La séance est levée à 12h15.

Le Président de la Régie Electrique de Bessans,

Alain LUBOZ